

UNESCO - IIEP Institut International de Planification de l'Éducation

Débats stratégiques 2018

2^{ème} Débat : L'enseignement supérieur en tant que bien commun ¹

L'enseignement supérieur a connu une croissance exponentielle ces quarante dernières années. Les inscriptions ont plus que doublé en dix ans (avec 214 millions d'étudiants en 2015 contre 100 millions en 2000), dépassant de loin le taux de croissance de la population ou des PIB dans le monde. Le financement public pour l'enseignement supérieur n'a pas pu suivre cette hausse et ce sont de plus en plus les étudiants et leurs familles qui doivent assumer une part plus large des frais². Aujourd'hui, un tiers environ des étudiants du supérieur sont inscrits dans des établissements privés.

A qui incombent les coûts de l'enseignement supérieur ? La question fait l'objet d'un vif débat dont témoignent les récentes violentes manifestations étudiantes au Chili³. Pour y répondre, il convient tout d'abord d'examiner deux sujets de fond : à qui bénéficie l'enseignement supérieur ? S'agit-il en premier lieu d'un **bien public ou privé** ?

Simon Marginson, professeur et Directeur du [Centre for Global Higher Education](#), intervenait à l'[IIEP](#) le 12 mars 2018 pour éclairer cette problématique dans le cadre de la série des débats stratégiques 2018 organisés par l'Institut.

Selon un solide corpus d'études, l'individu tire nombre d'avantages de l'enseignement supérieur. En revanche, il est plus difficile de démontrer et de mesurer les bienfaits pour la communauté, qu'ils soient économiques, sociaux ou éducatifs. M. Marginson a défendu la position que l'enseignement supérieur débouche effectivement sur des avantages collectifs, en s'appuyant sur la notion qu'il est à la fois **un bien public et un bien commun**. L'appréhender comme un « *bien commun* » est selon lui l'approche la plus pertinente, car on comprend mieux ainsi ses atouts multiples pour la société et la communauté internationale.⁴

Le gros du débat n'a cependant pas porté sur cette idée de « **bien commun** » mais sur la notion de « **bien public** ». M. Marginson a fait remarquer qu'en économie, le bien public est défini comme ayant deux propriétés : il peut être consommé sans s'épuiser (non-rivalry) et le consommer n'empêche personne d'autre d'y avoir accès (non-excludability). Dans les cas où des biens publics, comme certains types de recherche, sont sous-produit sur les marchés économiques, les investissements publics sont justifiés : il s'agit de veiller à ce que leur production contribue au bien-être global.

1 Ce compte-rendu reprend pour une large part le compte-rendu qu'en a fait l'IIEP

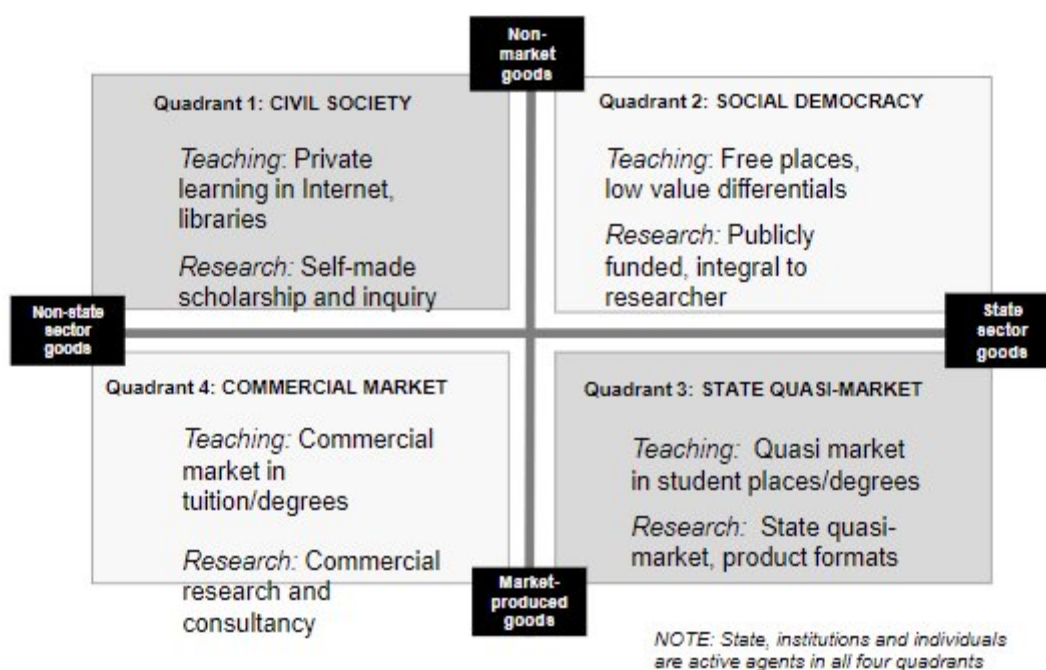
2 En 2011, pour les 26 pays de l'UE la part des frais de l'enseignement supérieur à la charge des foyers était de 15%, aux Etats-Unis de 46%, au Japon de 52% et au Chili de 55%. En Chine pour les foyers les plus pauvres la charge était de 187% de leur revenu annuel.

3 Récentes manifestations étudiantes au Chili : <https://gemreportunesco.wordpress.com/2018/03/30/the-chilean-students-are-back-for-more-protesting-for-education-equality/>

4 Sur la question de l'éducation comme bien public ou bien commun, il y a lieu de relire le très éclairant dernier chapitre du rapport 2015 de l'UNESCO : « Repenser l'Éducation – Vers un bien commun mondial ? ». Voir également UNESCO – Recherche et prospective en éducation - Document de travail 22, février 2018 : « L'Éducation comme bien public et commun ».

En revanche, certains autres biens, comme l'a expliqué M. Marginson, peuvent être vus comme publics ou privés, par exemple les postes d'enseignants et les places disponibles dans les établissements, en fonction du système dans lequel s'inscrit l'accès à l'enseignement supérieur : est-il concurrentiel et/ou stratifié, aboutissant à des avantages différenciés pour les étudiants ? On peut approfondir la définition avec un autre sens de « public », tout ce qui est « produit par l'État ». Afin d'illustrer les différentes façons d'appréhender les biens éducatifs en fonction de leur contexte, M. Marginson a commenté un graphique où figurent quatre encadrés représentant quatre situations différentes, dont deux extrêmes (l'enseignement supérieur comme marché commercial – quadrant 4 et comme démocratie sociale – quadrant 2).

Public and private goods: four political economies of higher education



Dans de nombreux pays, les systèmes d'enseignement supérieur ont conduit à une hiérarchie en matière de débouchés professionnels : les instituts d'élite, au sommet, fournissent à leurs diplômés des avantages individuels en termes de carrières et de salaires, renforçant ainsi la stratification sociale. M. Marginson a proposé un modèle alternatif, en vertu duquel l'enseignement supérieur est envisagé comme un bien commun qui offre à un maximum de personnes des opportunités égales dans l'intérêt d'une société plus équitable, unie et axée sur les droits. Cette vision n'implique pas forcément que toutes les formes d'enseignement supérieur devraient être fournies ou financées par l'État, mais en revanche, les instituts privés devraient faire l'objet de réglementations visant à garantir qu'ils contribuent au caractère d'utilité publique de l'enseignement supérieur.

Dans le monde entier, des pays organisent leur système d'enseignement supérieur en fonction de diverses traditions et conceptions de ce qui est public et commun. M.

Marginson a ainsi cité l'exemple de la République de Corée, où l'enseignement supérieur est avant tout privé mais étroitement réglementé.

M. Marginson a conclu sur l'idée que l'enseignement supérieur doit être perçu comme **un bien commun mondial**.⁵ Dans le contexte d'une mondialisation croissante, les instituts d'enseignement supérieur interagissent au-delà des frontières nationales et sont devenus des espaces de recherche et d'apprentissage interconnectés. Cependant, il n'existe pas d'État mondial qui se chargerait de répartir équitablement les avantages et veillerait à la production d'un bien commun véritablement planétaire. Il y a de bonnes raisons d'appeler les organisations internationales à endosser ce rôle, dans la mesure où leurs financements et leur position le permettent.

Michaela Martin, spécialiste de programme de l'**IPE** en enseignement supérieur, a fait remarquer que dans ce domaine, les frontières entre privé et public sont de plus en plus fines, avec une part toujours plus importante d'investissements privés. Selon elle, si l'on veut rationaliser le débat sur l'origine des financements, il serait utile de déterminer et de mesurer plus clairement les bienfaits que procure l'enseignement supérieur, à la fois économiques, sociaux, éducatifs, et tant individuels que collectifs. Les avantages éducatifs sont trop souvent négligés ; les étudiants apprécient leurs études supérieures non seulement parce qu'elles leur offrent de meilleurs débouchés professionnels, mais aussi parce qu'elles contribuent à leur éducation personnelle et intellectuelle.

Mme Martin a enfin fait référence à l'**Objectif de Développement Durable Éducation 2030, dont la cible 4.3** encourage les pays à « *faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable* »⁶. Cette formulation correspond clairement à une conception de **l'enseignement supérieur comme bien commun mondial**.

En forme de conclusion à ce rendu :

Vu de l'extérieur ce débat peut sembler tout à fait académique. En fait il n'en est rien. Le concept de bien commun met l'accent sur un processus qui doit être participatif. « *L'éducation considérée comme un bien commun nécessite un processus inclusif de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques. Placer les biens communs au-delà de la dichotomie entre sphère publique et sphère privée implique de concevoir et de tendre vers de nouvelles formes (et institutions) de démocratie participative. Celles-ci devraient dépasser les politiques actuelles de privatisation sans revenir aux modes traditionnels de gestion publique.* »⁷

DG – 07-04-18

5 Rapport 2015 de l'UNESCO, chapitre 4, page 80 : « **L'éducation, un bien commun** ».

6 Document d'orientation GEM/IPE, avril 2017 : « Six façons de garantir que l'enseignement supérieur ne laisse personne sur le carreau ».

7 Rapport 2015 de l'UNESCO, chapitre 4, page 88